

LA LETTRE DES Écologistes

MOUVEMENT ÉCOLOGISTE INDÉPENDANT

N°94 JUIN 2015

« Si tu veux que ton sillon soit droit, accroche ta charrue à une étoile » René Char

L'encyclique d'un pape écologiste

Ce n'est pas un hasard si le pape François a adopté le patronyme du saint patron des écologistes : l'encyclique *Laudato si*, rédigé en grande partie par le pontife lui-même, est sans doute la prise de position d'un chef religieux et d'un chef d'état la plus aboutie et la plus engagée qui soit à ce jour. Ce texte ne vaut pas seulement par la prise de position officielle de l'Église sur les enjeux écologiques, mais aussi et peut-être surtout par l'analyse radicale qui y est développée et par une invitation à réinterpréter les textes bibliques, notamment la fameuse injonction « Dominez la Terre ».

Le pape invite l'Humanité à adopter une éthique dans ses relations avec le monde qui le porte et qui ne lui appartient pas. Il dénonce le pouvoir de l'argent et la croyance en la capacité salvatrice de la technique. Le partage est la clé de l'avenir : il suppose une certaine décroissance dans les pays riches, écrit-il, pour que les pays émergents puissent améliorer leur sort.

Si toutes les religions adoptaient cette position engagée, le monde se porterait mieux et la paix se rétablirait naturellement autour de ce qui devrait être la principale préoccupation des Terriens : sauver la Terre.

Antoine Waechter, conseiller régional, président du MEI

SOMMAIRE

- L'encyclique du pape écologiste
- La fin des trains intercités ?
- Economiser les terres agricoles
- La méthanisation en Bretagne
- Loi de transition énergétique
- Le ciel s'assombrit
- La vie du Mouvement

Joindre les Ecologistes (MEI)

Siège

69 rue de la Behouille
88100 SAINT DIE DES VOSGES

Téléphone

03 89 08 00 08

E-Mail :

contact@m-e-i.fr

Site Internet: m-e-i.fr

<http://www.m-e-i.fr/>

Rapport Duron : la fin des trains intercités ?

Le rapport de la commission présidée par le député PS du Calvados Philippe Duron a été mal accueilli par les associations, les syndicats et le monde politique, à droite, mais aussi, en partie, à gauche. Plusieurs membres de la commission ont refusé de le signer. Curieusement, il avait été précédé par la décision de favoriser les dessertes longues distances par autocar, prise par le Ministre de l'économie (loi Macron), et non par la Secrétaire d'Etat aux transports,

Le président de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports a déclaré que ce rapport « est une catastrophe pour les usagers ». La fédération CGT des cheminots dénoncent "un parti pris ultralibéral qui vise la poursuite de la casse du service public". M. Auxiette, président PS de la commission des transports de l'Association des Régions de France approuve "un bon diagnostic", mais regrette de "mauvaises conclusions".

De fait, le diagnostic lui-même est discutable : en effet, Monsieur Duron attribue une partie du déficit des liaisons inter cités aux dépenses d'entretien des infrastructures. Or, la plupart des lignes concernées sont parcourues par des TGV ou par des TER, qui exigent le même entretien des voies.

Le déficit n'est pas récent : le gouvernement Fillon avait prévu de mettre en place une écotaxe poids lourds pour rééquilibrer le rail et la route. Ce projet de



financement a été abandonné par Ségolène Royal sous la pression des patrons bretons coiffés du bonnet rouge.

La principale mesure préconisée par le rapport Duron consiste à remplacer les trains d'équilibre du territoire par des autocars. Il n'est pas nécessaire d'avoir une boule de cristal pour prédire une désaffection des usagers pour les transports collectifs, pénalisés par un confort dégradé et un temps de parcours plus long.

Cette proposition est contradictoire avec la loi de transition énergétique qui fait du rail un des outils majeurs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports.

Alors que la France s'appête à recevoir la conférence internationale de lutte contre la dérive du climat, il est nécessaire de développer une stratégie globale du transport des personnes et des marchandises dans notre pays en la finançant par une taxe sur les poids lourds en transit cabotant sur les terres de France et d'Europe.

Le développement des dessertes par autocar doit être pensé comme une complémentarité du train et non comme une alternative au rail, qu'il ne pourra jamais être.

Albert Danjau, vice président du MEI

Economiser les terres agricoles les outils d'intervention des collectivités

L'étalement urbain s'accroît et s'accompagne d'une artificialisation de l'espace agricole, forestier et naturel périurbain. Le foncier agricole doit être préservé parce qu'il s'agit d'un bien rare et non reproductible. Des outils existent, à la disposition des collectivités qui ont la volonté d'agir. Les élus écologistes doivent se mobiliser.

La commune

Avec le plan local d'urbanisme (PLU), la commune peut intervenir sur la réglementation et la classification de ses espaces pour maîtriser la pression foncière. Les maires sont les principaux gestionnaires du patrimoine communal. La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) donne son avis dans le cadre de l'élaboration du PLU, au même titre que la Chambre d'agriculture et les services de l'Etat (DDT). La commune peut aller plus loin en créant une servitude d'utilité publique annexée à son document d'urbanisme : instituée par la loi d'orientation agricole de 1999, la zone agricole protégée permet de sauvegarder durablement le foncier agricole en le préservant de toute urbanisation. Tout projet de changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol sera soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et de la CDCEA. Cette procédure permet de maintenir autour des villes une activité agricole, et notamment de préserver les ceintures maraîchères.

Le département

Le Département peut définir un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP). Ce dispositif créé par la loi



du 23 février 2005 va un peu plus loin que la ZAP, en associant un programme d'actions au périmètre protégé. Ce programme définit les aménagements et les principes de gestion pérennisant l'exploitation agricole, mais aussi préservant et mettant en valeur les espaces forestiers, les milieux naturels et les paysages. La mise en place d'un PEANP nécessite l'avis préalable de la chambre d'agriculture, de l'établissement public de coopération intercommunale en charge du schéma de cohérence territoriale, l'accord de la commune concernée, et une enquête publique. Le PEANP est validé par décret ministériel. Dans ce périmètre, le département a un droit de préemption supérieur à celui de la SAFER. Il peut mobiliser la SAFER ou l'établissement public foncier local pour acquérir des biens (foncier ou bâti).

Chacun peut intervenir dans ce domaine, en demandant aux élus de prendre leurs responsabilités en faveur du maintien de l'agriculture de proximité, en informant les habitants sur les enjeux d'aménagement du territoire, en créant un collectif ou une d'association pour acquérir du foncier, en participant aux consultations publiques relatives aux PLU et aux SCOT. Vous pouvez aussi rejoindre le mouvement « Terre de Liens ».

Jacques MAUHOURAT, adjoint au maire d'Assat, secrétaire national du MEI

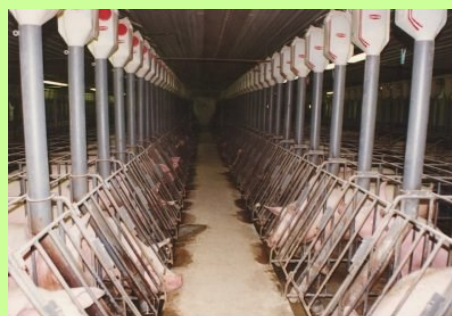
La méthanisation en Bretagne

Les agriculteurs bretons ont trouvé le biais pour continuer à produire plus : la méthanisation, et la contamination gagne les autres régions : la ferme des 1000 vaches qui en fait son but premier, en est un exemple criant, le lait ne passant qu'au second plan.

Mais il y a un hic : le lisier est pauvre en carbone, élément essentiel pour faire du méthane. La méthanisation ne détruit pas l'azote, qui est donc recueilli dans le digestat et épandu comme un lisier normal, sans les odeurs il est vrai.

Ce système est peut-être valable pour les petites exploitations, comme la ferme bio de They, en Haute-Saône, aux activités très diversifiées, mais, en Bretagne, les écologistes refusent cette solution qui n'apporte rien et qui sert de prétexte aux lobbies agricoles pour justifier un agrandissement des élevages hors-sol et polluer un peu plus.

La solution est de revenir à l'élevage sur paille et de développer le bio, à la rigueur d'équiper le hors-sol d'une station d'épuration. Les excès de lisier épandu pousse certains à préférer le recours à l'azote minéral (de synthèse) à l'utilisation de l'azote organique (lisier), qui contient des substances volatiles souvent oubliées dans les calculs d'épandage.



Le cinquième programme signé par le préfet de la Région Bretagne en mars 2014 supprime les interdictions d'extension des gros élevages dans les zones excédentaires en lisier, relève le plafond des épandages par le passage de la référence de la surface agricole utile à la surface épandable, et relève le seuil de l'autorisation des élevages de porcs de 450 à 2 000 places (validé par l'arrêté du 29 décembre 2013).

Le député Marc Le Fur se fait le porte-parole de la FNSEA dans ce type de revendications. Le contribuable, lui, doit payer les différents programmes d'assainissement et de traitement des eaux : Bretagne eau pure (1994-2000) : 310 millions d'euros, programme Prolittoral (2000-2006) : 417 millions, Grand projet 5 (2007-2013) : 1,07 milliard (dont l'Etat 594 millions).

Serges MONROC, responsable MEI Bretagne

Loi de transition énergétique : attention aux illusions

La loi dite de transition énergétique et de croissance verte est en fin de parcours parlementaire avant son adoption définitive en juillet. Les conflits d'intérêt qui ont émaillé sa préparation et son examen par les assemblées ont abouti à un texte porteur de quelques illusions.

Elle affirme, tout d'abord, des objectifs ambitieux de diminution de la consommation d'énergie globale, de proportion des énergies renouvelables dans le budget énergétique du pays, de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est difficile de vérifier la cohérence mathématique de ces chiffres qui se croisent.

Les énergies renouvelables ne remplaceront pas le nucléaire. La loi sanctuarise les centrales en stabilisant, en valeur absolue, la production électronucléaire au niveau de 2015. La réduction du poids de l'atome (objectif annoncé : 50%) se fera par une croissance de la production et de la consommation d'électricité, croissance alimentée par les énergies renouvelables. Pour fermer une centrale, il sera nécessaire d'en ouvrir une autre : le sort de Fessenheim dépend de la mise en service de l'EPR de Flamanville.

Ceux qui pensent militer contre le nucléaire en développant l'éolien ou le solaire se trompent. Le renouvelable n'est destiné qu'à alimenter la croissance.

Pour réduire l'importance du pétrole, l'électricité devra prendre le relais des énergies fossiles dans certains domaines, comme le transport routier. Ainsi, le parc automobile électrifié sera alimenté par les aérogénérateurs. La voiture accroîtra encore son emprise sur l'espace, la nature et les paysages.

Le Sénat avait voté le doublement de la distance à respecter entre une habitation et un mat d'éolienne. Le lobby industrialo-financier de l'éolien a obtenu le rejet de cet amendement à l'assemblée nationale, après avoir déjà obtenu une diminution des contraintes réglementaires relatives à l'environnement.

La loi comporte cependant aussi des éléments positifs : des mécanismes de financement des particuliers pour l'isolation de leurs maisons, la promotion de l'économie circulaire, le développement des transports propres.

Le ciel s'assombrit et la température monte

Le secteur des transports est le domaine qui réclame la plus forte mobilisation dans la lutte contre le réchauffement climatique. L'essor des transports est intrinsèquement lié au modèle économique, mondialisation oblige. En constante augmentation depuis des décennies, le trafic aérien mondial n'est pas sans conséquence pour l'environnement.

Selon les chiffres de l'association internationale du transport aérien, publiés en octobre 2013, le trafic aérien mondial de passagers a augmenté de 5,5% en une année (septembre 2012 à septembre 2013) : + 5,7% pour le trafic international et + 5,1% pour le trafic domestique.

L'avion, en se modernisant, est devenu plus sobre, mais il rejette toujours du CO₂, de l'oxyde d'azote, du dioxyde de soufre, du monoxyde de carbone et de la vapeur d'eau en haute altitude. D'après les données de l'Office fédéral suisse de l'aviation civile, un kilo de kérosène brûlé produit 1,23 kg d'eau et 3,15 kg de CO₂. 1,23 kg d'eau en vapeur occupe un volume de 30 m³ ! Le trafic aérien produirait pas loin d'un milliard de m³ de vapeur d'eau par jour au-dessus de la France.

A priori quoi de plus naturel que la vapeur d'eau ? Eh bien non, rien de naturel à ce qu'elle se retrouve à 10 000 mètres en telle quantité, dans un air raréfié, à une température de - 40 °C. La vapeur se transforme en minuscules cristaux de glace, créant des nuages appelés cirrus et un voile généralisé après la dispersion des traînées de condensation à la sortie des tuyères. Cette eau nébulisée rejoindra bien le sol ou les océans après quelques jours, mais le problème se reproduit constamment avec le trafic aérien quotidien (voir les observations du climatologue américain de l'université du Wisconsin, David Travis, au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, lorsque le trafic



aérien a été interdit quelques jours).

Quelques mois avant et après le solstice d'hiver, les rayons du soleil doivent traverser obliquement les nappes de vapeur d'eau, de particules et de cristaux de glace en suspension. Ces rayons solaires subissent une diffraction d'autant plus importante que l'incidence est plus oblique. Ainsi, les apports d'énergie au sol et aux végétaux s'en trouvent diminués. (voir les travaux de l'Israélien Gerald Stanhill et de deux biologistes australiens, Graham Farquhar et Michael Roderick). La lumière solaire perdue par ce tamisage manque, entre autres, pour la fonction chlorophyllienne.

Du réchauffement tout le monde en parle, mais personne n'évoque cette perte d'ensoleillement. Le trafic aérien serait-il intouchable ?

L'avion solaire que développe le projet « Solar Impulse » permettra-t-il, à terme, de profiter d'un trafic aérien propre ? Les progrès techniques ne feront cependant pas l'économie d'une révision profonde d'un modèle de civilisation fondé sur une sur-mobilité planétaire.

Vie du Mouvement

Merci aux donateurs

Merci aux personnes qui, à la suite de l'appel du mois d'avril, ont contribué à une amélioration sensible de notre trésorerie par leurs dons et leurs cotisations. Le Mouvement peut compter sur ses adhérents. Il démontre aussi, jour après jour, qu'il est possible pour un parti politique d'exister sans brasser des millions.

Prochaines réunions nationales

Réunions du Conseil national :
dimanche 23 août 2015 de 9 h à 12 h à Saint Malo
dimanche 4 octobre 2015 de 9 h à 12 h à Paris

Franche Comté

Sur proposition de Philippe Bazeau, délégué MEI pour la Haute-Saône, la réunion des MEIstes francs-comtois s'est tenue le 10 mars 2015 à la **Ferme bio de They-en-Sorans**. Antoine Waechter avait fait le déplacement depuis l'Alsace pour découvrir lui aussi ce fleuron d'une agrobiologie très diversifiée (la reconversion date de 1996). L'actuel GAEC compte 3 associés qui gèrent une quantité d'activités complémentaires les unes des autres : élevage de vaches laitières, volailles, porcs, chevaux, cultures céréalières, blé avec transformation en farine, pommes de terre... Michel DEVILLAIRS, d'éleveur, est devenu aussi au fil des années un chef d'entreprise et les

technologies nouvelles ont une place de choix dans ce beau domaine ; solaire thermique, solaire photovoltaïque, le bois bûche, l'apport important de la méthanisation. Evelyne DEVILLAIRS gère le petit magasin de vente directe, les gîtes écologiques très prisés, l'accueil des hôtes de passage, la transformation des produits... La nouvelle génération quant à elle prend le relais dans ce cadre dynamique plein de projets.

C'est autour d'une sympathique table de produits locaux que s'est prolongée la discussion en soirée, autour des élections à venir et de la place du MEI dans les accords éventuels avec d'autres partenaires.

Nicole Lançon



Quelques membres du conseil en réunion à Paris

JOURNEES D'ETE 2015

Samedi 22 août au mercredi 26 août
Saint Malo en Bretagne

Des débats en ateliers, des conférences, des sorties de découverte, des moments festifs

Vous pouvez vous faire accompagner par des amis pour une première découverte du Mouvement

Conférences :

Michel GEORGET : les vaccinations, mythe et réalité
Hervé JUVIN : pour une écologie des civilisations

+ d'autres interventions en cours de confirmation



Saint Malo, cité des corsaires



Deux images des journées d'été 2014 à la Bourboule : un groupe en sortie sur un volcan d'Auvergne et le repas convivial

Maquette : Antoine Waechter, Fabien Niezgod
Contributions écrites et photographiques : Albert Danjau, Nicole Lançon, Serges Monroc, Jacques Mauhourat, Jacques Lançon, Catherine Glinatsis, Antoine Waechter
Impression : Imprimerie Kauffmann - Tagsdorf **Diffusion** : Corinne Morgen, Jean Bitterlin